



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (10 décembre 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

#### À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa  
Monsieur Alex Bronsard  
Monsieur Nicolas Hamelin  
Monsieur Yvan Hamelin  
Monsieur Daniel Beaupré  
Madame Suzanne Béland  
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

#### 1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
  - 1.4.1 4.8 Rue Principale - Stationnement
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
  - 1.6.1 Coordonnateur(trice) à la bibliothèque - Affichage poste
- 1.7 Règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables - Adoption
- 1.8 Règlement 2024-611 - Modifiant le règlement de gestion contractuelle 2021-574 - Adoption
- 1.9 Déclaration des membres du conseil - Registre des dons reçus - Année 2024
- 1.10 Vente d'équipements - Municipalité de Rivière-à-Pierre
- 1.11 Vote par correspondance

#### 2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 États comparatifs au 30 septembre 2024
- 2.4 TECQ - Dépôt de programmation no 2 révisée

#### 3 Sécurité publique



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### **4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Gestion de l'eau - Sous-traitance
- 4.2 MLAS-006 Chemin du Lac-Huron - Décomptes progressifs nos 2 et 3
- 4.3 MLAS-008 Route Julien et chemin des Bois-Francis - Décompte no 2 et réception définitive
- 4.4 MLAS-011 Chemins St-Georges, St-Alphonse et Lac-Brulé - Décompte no 03 et réception définitive
- 4.5 MLAS-012 Tawachiche et Missionnaire - Décompte no 03 et réception définitive
- 4.6 MLAS-016 Chemin Sainte-Marie km 5.2 - Décompte no 01
- 4.7 MLAS-017 Chemin Sainte-Marie km 5.6 - Décompte no 01
- 4.8 Rue Principale - Stationnement
- 4.9 Route de la Traverse - Vérification élagage
- 4.10 Stratégie municipale d'économie d'eau potable - Bilan 2023

### **5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 915, chemin de la Passerelle

### **6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables
  - 6.1.1 Activités de décembre
- 6.2 Comité Loisirs - Demande de réalisation surface glacée - Parc de 4-J
- 6.3 OMH de Mékinac - Budget 2024 révisé
- 6.4 Pêche en herbe - Dépôt de demande - Autorisation

### **7 Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 Camp et Auberge Lac en Coeur
- 7.2 Motion de félicitations
  - 7.2.1 Gala reconnaissance Desjardins
  - 7.2.2 Comité Arts et Culture - Concert de Noël
  - 7.2.3 Érablière Batiscan Inc.
  - 7.2.4 Gala des 20 coeurs
- 7.3 Varia
- 7.4 Avis de convocation - Séances extraordinaires
- 7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.6 Levée de l'assemblée



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

**1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

**1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

*Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Pierre Bujold, confirme procéder à l'enregistrement.*

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

2024-12-310

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 :

- EN déplaçant le point 4.8 Rue Principale - Stationnement, après le point 1.4;
- EN laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.3 Adoption de procès-verbaux de séance**

2024-12-311

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, soit adopté, tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

2024-12-312

**CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.4.1 4.8 Rue Principale - Stationnement**

*Point devancé lors de l'adoption de l'ordre de l'ordre du jour.*



2024-12-313

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-07-206;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu des plaintes liées à la sécurité et au déneigement en lien avec les stationnements autorisés, temporairement, sur la rue Principale;

**CONSIDÉRANT** la réponse négative de Postes Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- MAINTIENT, temporairement, trois (3) places de stationnement sur la rue Principale à proximité de l'immeuble du 691, rue Principale;
- FAIT INSTALLER des affiches municipales pour indiquer le stationnement temporaire;
- MANDATE les travaux publics à faire réaliser une analyse de faisabilité et de sécurité du secteur concerné, par une firme externe, compétente dans ce domaine;
- RÉÉVALUERA la situation suite à la réception du rapport, au plus tard le 10 décembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 40

Fin: 20 h 00

### 1.6 Ressources humaines

#### 1.6.1 Coordonnateur(trice) à la bibliothèque - Affichage poste

2024-12-314

**CONSIDÉRANT** la vacance actuelle au poste de coordonnateur(trice) de la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- CONFIRME l'affichage du poste de coordonnateur(trice) de la bibliothèque selon les dispositions de la convention collective à l'interne;
- AUTORISE l'affichage à l'externe après le 16 décembre 2024, 11 heures, si nécessaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.7 Règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables - Adoption

2024-12-315

**ATTENDU** l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil, pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-aux-Sables désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal, en remplaçant le règlement 1991-216 actuel et le règlement 2013-520, fixant la journée des séances du conseil;

**ATTENDU** qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement, à cet effet;

**ATTENDU** qu'un avis de motion, du présent règlement, a été donné à la séance du 12 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le règlement 2024-610, sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables, sans changement. Il entrera en vigueur après l'avis de promulgation, en janvier 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.8 Règlement 2024-611 - Modifiant le règlement de gestion contractuelle 2021-574 - Adoption

2024-12-316

*Madame Suzanne Béland, conseillère indique aux membres du conseil et à l'assistance, que le règlement à adopter est modifié par rapport au projet déposé afin d'y ajouter, à l'article 10.1 du règlement 2021-574, la clause obligatoire permettant de prioriser aussi les produits et services canadiens, tels qu'exigés par les projets de lois 39 et 57.*

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2021-574, sur la gestion contractuelle, a été adopté par la Municipalité le 8 juin 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM ») ;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier le présent règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance, du 12 novembre 2024;

**ATTENDU QU'**une correction doit être faite au projet déposé, visant le remplacement complet de l'article 10.1 du RGC, pour favoriser les produits et services canadiens si l'équivalent québécois n'est pas disponible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le règlement 2024-611 modifiant le règlement de gestion contractuelle 2021-574 soit adopté, avec changement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.9 Déclaration des membres du conseil - Registre des dons reçus - Année 2024

2024-12-317

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

*matière municipale*, et qui, excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus durant l'année 2024.

### 1.10 Vente d'équipements - Municipalité de Rivière-à-Pierre

2024-12-318

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite se départir de certains équipements excédentaires dont un véhicule tout terrain;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat reçue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte de vendre le véhicule tout-terrain Bomba Quest 2003 et son équipement de sauvetage hors-route, à la municipalité de Rivière-à-Pierre pour un montant de 8 500 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Manuella Perron à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires au transfert de l'immatriculation de ce véhicule.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.11 Vote par correspondance

2024-12-319

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-12-336 sur le vote par correspondance;

**CONSIDÉRANT** les demandes citoyennes, sur le vote par correspondance, par le biais d'une pétition du 8 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT** les possibilités d'ajouter le vote au bureau de la présidente d'élection et/ou une journée supplémentaire de vote par anticipation;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la LERM, indiquant que la résolution de la municipalité acceptant le vote par correspondance est applicable tant qu'elle n'est pas résiliée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil actuel :

- **PRÉVOIT** que toute personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut, sur demande, exercer son droit de vote par correspondance conformément aux dispositions du règlement provincial et de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2 TRÉSORERIE

### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2024.*



No de résolution  
ou annotation

2024-12-320

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

*Manuella Perron, OMA*  
*Directrice générale et Greffière-trésorière*

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et madame Suzanne Béland;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer, pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux numéros 1232 et 1233;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2024 et portant les numéros 4229 à 4262;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2024, au montant de 419 977,23 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 235 887 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 60 951,09 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.2 Engagement de crédits

2024-12-321

**CONSIDÉRANT** le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Soirée clôture 125 <sup>e</sup> <i>Pyromax #2024-0054</i>	7 000 \$	02-70296-999
Élus	Remplacement tablette - Surface Pro - Mairie <i>Microgest # soumission 1329</i>	2 150 \$	Immobilisations

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 États comparatifs au 30 septembre 2024

2024-12-322

**CONSIDÉRANT** l'article 176.4 du code municipal;

**CONSIDÉRANT** la présentation du rapport des deux états comparatifs, aux élus, par la greffière-trésorière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le dépôt des états comparatifs par la greffière-trésorière en date du 30 septembre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.4 TECQ - Dépôt de programmation no 2 révisée

2024-12-323

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 révisée ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

*Aucun point.*

*Madame Dominique Lavallée, conseillère, quitte son siège à 20 h 15, en raison d'un appel d'urgence pour les premiers répondants.*

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 4.1 Gestion de l'eau - Sous-traitance

2024-12-324

**CONSIDÉRANT** l'absence prolongée à la coordination de la gestion des eaux;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs tâches doivent être réalisées ou supervisées par une personne détenant des cartes de compétences spécifiques;

**CONSIDÉRANT** les vérifications auprès des municipalités voisines et le constat du manque de ressource;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service de Nordikeau, numéro OPT-24-1736 rev01, de novembre 2024, pour un montant forfaitaire mensuel de 6 300 \$, le montant forfaitaire mensuel étant garanti jusqu'au 31 décembre 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### 4.2 MLAS-006 Chemin du Lac-Huron - Décomptes progressifs nos 2 et 3

2024-12-325

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n<sup>os</sup> 2 et 3, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., dans le cadre des travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés au 29 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier, dans le cadre du projet MLAS-006;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour les décomptes progressifs n<sup>os</sup> 2 et 3, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., dans le cadre des travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés et de verser un montant de 464 651,79 \$ incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### 4.3 MLAS-008 Route Julien et chemin des Bois-Francis - Décompte no 2 et réception définitive

2024-12-326

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n<sup>o</sup> 2, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de voirie de la route Julien et du chemin des Bois-Francis, exécutés au 13 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet MLAS-008, de procéder à la réception définitive des travaux, les correctifs ayant été réalisés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n<sup>o</sup> 2, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de voirie de la route Julien et du chemin des Bois-Francis, exécutés et de verser un montant de 11 821,92 \$, incluant les taxes applicables, correspondant à la retenue de 5 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Lac-aux-Sables

**4.4 MLAS-011 Chemins St-Georges, St-Alphonse et Lac-Brûlé - Décompte no 03 et réception définitive**

2024-12-327

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 03, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceaux du rang Saint-Georges, du chemin Saint-Alphonse et du Lac-Brûlé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet MLAS-011, de procéder à la réception définitive des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 03, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceaux du rang Saint-Georges, du chemin Saint-Alphonse et du Lac-Brûlé, exécutés et de verser un montant de 13 004,35 \$, incluant les taxes applicables, correspondant à la retenue de 5 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

**4.5 MLAS-012 Tawachiche et Missionnaire - Décompte no 03 et réception définitive**

2024-12-328

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 03, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceaux du chemin Tawachiche et du chemin du Lac-du-Missionnaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet MLAS-012, de procéder à la réception définitive des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 03, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceaux du chemin Tawachiche et du chemin du Lac-du-Missionnaire, exécutés et de verser un montant de 14 551,10 \$, incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

**4.6 MLAS-016 Chemin Sainte-Marie km 5.2 - Décompte no 01**

2024-12-329

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau au kilomètre 5.2 sur le chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet MLAS-016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau au kilomètre 5.2 sur le chemin Sainte-Marie, exécutés et de verser un montant de 69 944, 16 \$, incluant les taxes applicables, et ce, après application de la retenue de 5%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).



No de résolution  
ou annotation

2024-12-330

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 4.7 MLAS-017 Chemin Sainte-Marie km 5.6 - Décompte no 01

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau au kilomètre 5.6 sur le chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet MLAS-017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur MGEF inc., dans le cadre des travaux de ponceau au kilomètre 5.6 sur le chemin Sainte-Marie, exécutés et de verser un montant de 116 948,90 \$, incluant les taxes applicables, et ce, après application de la retenue de 5%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### 4.8 Rue Principale - Stationnement

*Point déplacé à l'adoption de l'ordre du jour, voir 1.4.1.*

### 4.9 Route de la Traverse - Vérification élagage

2024-12-331

**CONSIDÉRANT** les vérifications relatives aux limites de vitesse sur la route de la Traverse;

**CONSIDÉRANT** que la présence d'arbres dans ou à proximité de l'emprise de la route peut nuire à la visibilité lorsque les gens veulent s'engager sur la voie publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil demande au directeur des travaux publics de procéder à une vérification si de l'élagage est nécessaire dans l'emprise de la route de la Traverse, dans le but d'améliorer la sécurité et la visibilité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### 4.10 Stratégie municipale d'économie d'eau potable - Bilan 2023

2024-12-332

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

**CONSIDÉRANT** la validation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 9 décembre 2024, du *Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable* pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que ce formulaire de l'usage de l'eau doit être déposé au conseil;

**CONSIDÉRANT** les réseaux des secteurs Lac-aux-Sables (St-Rémi) et Hervey-Jonction;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit installer les compteurs d'eau pour tous les immeubles dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- ACCEPTE le dépôt du bilan de la *Stratégie municipale d'économie d'eau potable et du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023*, pour la municipalité de Lac-aux-Sables, présentant une consommation résidentielle estimée de 185 litres/personne/jour et une quantité d'eau distribuée de 287 litres/personne/jour.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 5.1 Demande de dérogation mineure - 915, chemin de la Passerelle

2024-12-333

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation 2024-321, concernant l'immeuble du 915, chemin de la Passerelle, visant :

Relativement à l'article 7.1, du règlement de zonage 2013-518, la demande vise l'abaissement de la marge de recul arrière à 6,8 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 38-Vb, pour un bâtiment principal à construire.

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil d'accepter cette demande.

*Avant de prendre sa décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. La demanderesse est présente. Une autre personne se fait entendre.*

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation 2024-321, du 23 octobre 2024, concernant l'immeuble du 915, chemin de la Passerelle;

**CONSIDÉRANT** que la superficie du lot visé par la demande de dérogation bénéficie d'un privilège au lotissement (droit acquis);

**CONSIDÉRANT** l'éloignement du bâtiment projeté, de la rive de la rivière Propre et l'absence d'un enjeu environnemental dans la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la décision d'accorder la dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière de sécurité ainsi que de santé publique et qu'elle ne porterait pas atteinte au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un bâtiment principal, en remplacement d'une roulotte en fin de vie, protégée par droit acquis, respecte toutes les autres marges de recul applicables en l'espèce;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment principal projeté et décrit, dans la demande de dérogation mineure, respecte la superficie minimale de 50 mètres carrés et la façade minimale de 7 mètres prévues au règlement de zonage 2013-518;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires de l'immeuble voisin, située au 945, chemin de la Passerelle (lot 6 009 857 au cadastre du Québec);

**CONSIDÉRANT** que la demanderesse subirait, par contre, un préjudice sérieux si la dérogation mineure demandée était refusée;

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité consultatif d'urbanisme, ayant examiné tous les critères d'applications, considèrent à l'unanimité que la dérogation demandée est mineure;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard, et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 2024-321, déposée le 23 octobre 2024, visant l'abaissement de la marge de recul arrière à 6,8 mètres au lieu de 9 mètres dans la zone 38-Vb pour un bâtiment principal à construire au 915, chemin de la Passerelle.

Il est de plus résolu que la présente dérogation ne vise que l'abaissement de la marge de recul arrière. Le projet de construction incluant l'alimentation en eau potable et l'évacuation et le traitement des eaux usées devront être conformes lors de la ou les demandes de permis nécessaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

### **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

*Madame Dominique Lavallée, conseillère, reprend son siège à 20 h 30.*

#### **6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables**

##### **6.1.1 Activités de décembre**

2024-12-334

**CONSIDÉRANT** la tenue d'activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- **ENTÉRINE** la tenue du concours de décoration et **AUTORISE** un budget de 1 000 \$, provenant du budget municipal 125<sup>e</sup> pour les prix Coup de coeur et de participation;
- **AUTORISE** la soirée de clôture des festivités du 125<sup>e</sup> qui se tiendra le 28 décembre 2024, avec des activités extérieures, spectacle de musique intérieure, feux de joie et feu d'artifice. Un montant de 12 000 \$ est imputé au budget municipal 125<sup>e</sup>.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.2 Comité Loisirs - Demande de réalisation surface glacée - Parc de 4-J**

2024-12-335

**CONSIDÉRANT** la résolution 2023-10-282;

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de bénévoles, du comité des Loisirs de Lac-aux-Sables, souhaite utiliser une section du parc des 4J pour la création d'une surface glacée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- **AUTORISE** le Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables, à utiliser une partie du parc des 4J, durant l'hiver 2024-2025, pour les fins d'une surface glacée;
- **AUTORISE** l'utilisation du sous-sol, du centre communautaire, afin d'y entreposer les boyaux d'arrosage et pelles;
- **INDIQUE** que l'aire utilisée, pour la surface glacée, devra être validée par la direction des travaux publics;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- CONFIRME que tous les travaux relatifs à l'installation, l'entretien et le démantèlement de cette surface glacée sont à la charge et sous la responsabilité du Comité des Loisirs;
- AUTORISE l'installation d'une affiche précisant les heures d'accessibilité de la surface et qu'il s'agit d'une initiative du Comité des Loisirs de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 6.3 OMH de Mékinac - Budget 2024 révisé

2024-12-336

**CONSIDÉRANT** la demande d'approbation du 19 novembre 2024 (4<sup>e</sup> révision), de l'OMH de Mékinac pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble immobilier n<sup>o</sup> 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

**CONSIDÉRANT** la résolution n<sup>o</sup> 2024-10-267 sur la révision, du 25 septembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- ACCEPTE le budget 2024 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 552 364 \$ selon la révision du 19 novembre 2024;
- ACCEPTE le budget révisé 2024, pour le site de Lac-aux-Sables, présentant un déficit d'exploitation de 49 933 \$;
- ACCEPTE la part municipale 2024 au montant de 4 993 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### 6.4 Pêche en herbe - Dépôt de demande - Autorisation

2024-12-337

**CONSIDÉRANT** le programme *Pêche en herbe*, de la Fondation de la faune du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard, et résolu que le conseil :

- AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Pêche en herbe*, de la Fondation de la faune du Québec, pour une activité à l'été 2025;
- CONFIRME avoir pris connaissance des exigences des programmes et s'engage à les respecter en cas d'acceptation de la demande;
- CONSENT à ce que les informations contenues dans la demande, y compris les documents joints à la demande, soient transmises à des personnes ou des organismes publics afin de bonifier l'analyse de la demande faite à la Fondation ou au MFFP;
- AUTORISE madame Manuella Perron, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ce programme.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Demande d'aide financière

##### 7.1.1 Camp et Auberge Lac en Coeur

2024-12-338

**CONSIDÉRANT** la demande de participation à la campagne de financement de la Fondation des Œuvres du Lac en Coeur et la demande de participation pour la disposition de matériel provenant du site du camp Lac en Coeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le versement d'une aide financière de 100 \$ relativement à la demande de la Fondation des Œuvres du Lac en Coeur, pour la campagne 2024-2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 Motion de félicitations

##### 7.2.1 Gala reconnaissance Desjardins

2024-12-339

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à tous les lauréats et nommés du Gala Reconnaissance Desjardins 2024 du 15 novembre dernier, et plus spécifiquement, les entrepreneurs de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Camp et Auberge Lac en Coeur, lauréat catégorie Ton expérience client exceptionnelle et nommé dans la catégorie Entreprise développement durable;
- Domaine des constellations, lauréat catégorie Tourisme, Culture et Hébergement;
- Club de golf Saint-Rémi, lauréat catégorie Entreprise développement durable;
- Garage G. Champagne, nommé catégorie Entreprise de service;

Félicitations à tous.

##### 7.2.2 Comité Arts et Culture - Concert de Noël

2024-12-340

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au comité Arts et Culture pour l'organisation et la tenue du concert de Noël, le 24 novembre dernier.

Félicitations!

##### 7.2.3 Érablière Batiscan Inc.

2024-12-341

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à monsieur Claude Bronsard et ses partenaires de L'Érablière Batiscan Inc., lesquels ont reçu le prix du « Mérite Forestier 2024 », décerné par Le Groupement Forestier de Champlain, afin de souligner la qualité de l'aménagement de leurs lots croisés.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Félicitations!

### 7.2.4 Gala des 20 coeurs

2024-12-342

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne une motion de félicitations aux lauréats et lauréates de la municipalité lors du Gala des 20 coeurs 2024, présenté par le Carrefour emploi Mékinac. Félicitations à tous pour leur implication personnelles et communautaires.

Bravo!

### 7.3 Varia

Aucun point.

### 7.4 Avis de convocation - Séances extraordinaires

Monsieur le maire donne un avis de convocation, aux membres du conseil, pour la tenue d'une séance extraordinaire, le 17 décembre 2024 à 19 h 30, qui portera sur l'adoption des prévisions budgétaires 2025 ainsi que l'adoption du plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027.

Avis également donné pour une 2<sup>e</sup> séance extraordinaire qui se tiendra également le 17 décembre 2024. Cette dernière débutera après la levée de la séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires 2025, citée précédemment. L'ordre du jour de cette 2<sup>e</sup> séance extraordinaire sera publié, par la directrice générale et greffière-trésorière, selon les dispositions de la loi et du règlement sur les avis publics.

### 7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 41

Fin: 21 h 02


### 7.6 Levée de l'assemblée

2024-12-343

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 21 h 03.

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron. OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 11 décembre 2024.